

alliés, notamment sur les États-Unis. À la fin de l'année, on n'avait pas encore établi ce que de telles politiques coûteraient (elles supposeraient un accroissement des budgets de défense si le Canada voulait respecter ses engagements actuels pris envers l'OTAN) ni ce à quoi il faudrait renoncer pour les mettre en oeuvre. Si la détente s'affirme comme étant la norme plutôt que l'exception dans les relations Est-Ouest, les dilemmes de ce genre deviendront certes de plus en plus difficiles à résoudre. Redéfinir la place du Canada dans l'Alliance aux yeux d'un public réceptif, sans exagérer les mérites de la souveraineté nationale, constituera une tâche importante en 1989.

Il est vrai depuis longtemps, effectivement, que l'identité canadienne s'exprime le mieux quand le pays fait valoir la nécessité de recourir à la coopération internationale pour faire face à ce qui menace la sécurité et l'ordre mondiaux. Ainsi, en 1988, le Canada a une fois de plus montré la voie au Commonwealth en réclamant une action internationale contre l'apartheid, et il a vite répondu à l'appel de l'ONU qui demandait des forces de maintien de la paix dans le sud-ouest de l'Asie. L'élection facile du Canada au Conseil de sécurité pour une période de deux ans a consacré ces gestes d'internationalisme constructif (qu'on a cessé de dénigrer en les qualifiant de "bonnes intentions"), mais elle signifie aussi que d'autres États attendent du Canada non seulement qu'il "assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales", pour reprendre les mots de la Charte des Nations-Unies, mais aussi qu'il joue un rôle clef dans cette entreprise. Le sens des responsabilités du Canada sera mis à rude épreuve au Moyen-Orient, en Afrique australe et peut-être aussi en Amérique centrale, mais notre pays aura aussi par le fait même une occasion unique de renforcer l'autorité des Nations-Unies et de faire respecter encore davantage sa diplomatie.